

FICHE CURSUS

Département : Pratiques collectives

Discipline : Initiation à la Direction d'orchestre

Ce document a pour objectif de préciser les contenus pédagogiques de l'enseignement de la direction d'orchestre au Conservatoire à rayonnement régional de Saint-Maur-des-Fossés. Il complète le règlement des études et le règlement intérieur en vigueur.

Professeur

Olivier Kaspar

Organisation de la scolarité

Ce cursus propose une initiation à la direction d'orchestre d'une durée d'un an, renouvelable une fois. Considéré comme une première année de 3^{ème} cycle, elle permet l'obtention de l'UV complémentaire de DEM ou/et la validation d'un CEM.

Condition d'accès : avoir obtenu l'UV complémentaire du DEM en formation musicale.

Programme du concours d'entrée (2^e quinzaine de septembre) :

- harmonisation en loge d'un choral à 4 voix (durée : 3 heures),
- test de formation musicale,
- entretien précédé d'une épreuve d'analyse (exposé préparé en loge pendant une heure) et d'une dictée d'accords.

Limite d'âge : 26 ans.

Discipline complémentaire obligatoire : formation musicale (dans la perspective d'obtenir l'UV principale de DEM).

Disciplines complémentaires recommandées : analyse, écriture, orchestration.

Evaluation :

Examen de fin d'année : il consiste en une séance de travail sur une œuvre imposée avec un petit ensemble et l'exécution d'un extrait d'œuvre avec un orchestre symphonique.

Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé du professeur et d'une personnalité invitée.

Mentions délivrées : très bien, bien, assez bien.

Les mentions très bien et bien permettent l'obtention de l'UV principale de CEM ainsi que de l'UV complémentaire de DEM.

Diplôme : le CEM est délivré après l'obtention de

- l'UV principale de la discipline mention très bien ou bien,
- la validation d'une deuxième année en écriture, d'une deuxième année en analyse ou d'une première année en orchestration.

Les élèves souhaitant poursuivre une deuxième année en feront la demande par courrier au directeur, en précisant leurs motivations.

Contenu des cours : l'objectif de cette classe est de proposer aux élèves une expérience de direction significative, associant théorie et pratique tout au long de l'année scolaire :

- cours hebdomadaire « à la table » : analyse et préparation des œuvres / gestique ; durée 2h,
- 2 séquences dans l'année avec un petit ensemble, composé au minimum d'un quintette à cordes conduisant à une audition publique,
- 2 ou 3 séances avec 2 pianistes,
- travail avec orchestre : 2 séquences dans l'année.